



Ukraine : un jumelage constitue une occasion en or de nouer des liens d'amitié solides

Lucas OLMEDO,

Conseiller

L'invasion russe de l'Ukraine, le 24 février 2022, n'a eu cesse de plonger ce pays candidat à l'adhésion européenne dans un **chaos toujours plus dévastateur**, bien qu'il traverse une mauvaise passe depuis longtemps déjà en raison de son voisin aux visées expansionnistes. La population ukrainienne s'est ainsi retrouvée précipitée au cœur d'un **conflit géopolitique majeur** qui a choqué le monde entier et dont les images visionnées par toutes et tous ont façonné le nouveau visage de la guerre : celle jusqu'ici inconcevable qui, tout d'un coup, faisait rage aux portes du continent européen. En ligne de mire du conflit : une **population résiliente** à laquelle on a tout infligé. **Une perte de près de 20 % de son territoire sur trois ans**, d'après des chiffres rapportés par *Le Monde* en 2025. Des violations répétées du droit international et des droits humains, tels que les massacres de Boutcha et de Borodianka. Des bombardements d'écoles et d'établissements scolaires privant les jeunes Ukrainien-nes de leur droit à l'éducation et rendant toujours plus fort le risque de les voir endoctrinés par la propagande pro-russe. La destruction de patrimoine culturel et historique ukrainien, tel que le théâtre d'art dramatique régional de Donetsk, à Marioupol. Des atrocités qui servent de contexte on ne peut plus approprié à cette **citation du Président ukrainien Volodymyr Zelensky**, prononcée au lendemain de l'invasion russe : « **Un nouveau "rideau de fer" sépare la Russie du "monde civilisé"** ».



Heureusement, ce «rideau de fer» ne semble pourtant pas avoir endigué la capacité de l'Ukraine à essayer de se relever tant bien que mal. En témoigne la constante professionnalisation de son armée à travers des réformes dans la formation des officiers, le développement de forces spéciales, et la réorganisation de certaines de ses unités. La création de la Facilité pour l'Ukraine, en février 2024, a permis de mobiliser plusieurs milliards d'euros destinés à la stabilisation et à la modernisation du pays. Grâce à l'aide internationale bilatérale, le rétablissement de l'Ukraine a pu s'organiser de manière plus efficiente, comme on l'a constaté lors de la reconstruction de 15 infrastructures civiles à Jytomyr par le Gouvernement estonien, ou la reconstruction de la Ville de Mykolaïv grâce à la participation danoise. Au niveau belge, des travaux de rénovation des infrastructures de santé, de centres d'accueil des personnes déplacées et de logements individuels ont ainsi été menés par la Croix-Rouge de Belgique, en coopération avec la Croix-Rouge luxembourgeoise. Enabel, l'Agence belge de Coopération au développement, avait lancé en mai 2024 le

programme «*BE-Relieve Ukraine*» qui visait à reconstruire les régions de Kyiv et de Tchernihiv sur base d'une taxation des bénéficiaires sur les avoirs russes gelés. L'UVCW avait elle-même relayé les contacts de la Plateforme Solidarité Ukraine du SPW Logement et d'autres contacts utiles pour les pouvoirs locaux qui souhaitaient offrir leur aide à la population ukrainienne.

La mise en exergue de ces instances de coopération internationale n'est pas vaine, dans la mesure où celles-ci constituent des perfusions rassurantes et revigorantes, qui s'articulent, pour beaucoup d'entre elles, sous la forme de jumelages. On en dénombre d'ailleurs plusieurs entre les Communes belges et ukrainiennes: Bruxelles-Kyiv, Malmédy-Zhovka, Malines-Lviv, etc. Ces jumelages, dont les communes impliquées semblent parfois avoir été raccordées de manière totalement aléatoire, servent en fait des objectifs variés, plus à même d'être mutualisés que ce que l'on pense. Ainsi, les jumelages permettent de renforcer l'internationalisation des communes dans plusieurs de leurs domaines et de soutenir l'élargissement de leurs secteurs d'intervention. Ils favorisent en outre la mise sur pied de projets ou de partages d'expertise sur des thématiques ou des problématiques partagées par les communes. Un jumelage constitue également une occasion en or de nouer des liens d'amitié solides avec une commune étrangère, donnant lieu à des échanges culturels, artistiques et scolaires, tels que des stages ou des rencontres de clubs sportifs. Enfin, dans le contexte géopolitique que connaît actuellement l'Ukraine, nouer un jumelage avec une commune ukrainienne est une des multiples façons de renforcer la solidarité européenne et de revendiquer un héritage et des idéaux communs.

Dans l'ambition de perpétuer la tradition des jumelages entre communes, en particulier ceux qui peuvent être bénéfiques pour les communes belges et ukrainiennes, l'UVCW a rencontré l'Ambassadeur du Royaume de Belgique en Ukraine, M. Luc Jacobs, pour s'informer des besoins des communes ukrainiennes en matière de jumelage.

Luc Jacobs,

AMBASSADEUR DE BELGIQUE EN UKRAINE



«*Par le biais du jumelage, des liens plus permanents vont se forger*»

Alain DEPRET

Secrétaire de rédaction

Contactée par **Luc Jacobs, l'Ambassadeur de Belgique en poste à Kyiv**, l'Union des Villes et Communes de Wallonie relaie aujourd'hui l'appel récent des villes ukrainiennes. Ces dernières cherchent en effet à établir des contacts avec les villes et communes wallonnes, au travers d'un jumelage ou d'un partenariat, afin d'**échanger des bonnes pratiques autour des défis liés à l'agression russe et à une future adhésion à l'Union européenne**. Le *Mouvement communal* a donc interviewé Luc Jacobs, qui a entamé sa seconde mission au poste d'Ambassadeur en août 2024. Dans le contexte de guerre actuel, il se concentre ainsi sur le soutien à la résilience ukrainienne, à l'aide humanitaire, à la reconstruction et au renforcement des liens bilatéraux, soulignant l'importance d'une paix qu'il espère un jour durable. Et il lance, aujourd'hui, dans ce contexte particulier, **un appel à la solidarité des villes wallonnes**. La parole lui est donc donnée dans les lignes qui suivent.

MONSIEUR JACOBS, AVANT TOUTE CHOSE, POURRIEZ-VOUS DIRE SI VOTRE MISSION D'AMBASSADEUR EST PARTICULIÈRE DANS LE CONTEXTE DE GUERRE DE L'UKRAINE ?

Mes missions ne sont pas différentes des missions classiques de tout Ambassadeur. Évidemment, les circonstances sont très particulières en Ukraine. Mais ma mission est celle, notamment, de la diplomatie classique. Je représente le Chef d'État et le Gouvernement belge dans le pays hôte. Nous préparons des visites officielles, nous informons sur les développements importants dans le pays et nous représentons la Belgique officielle à des événements et cérémonies dans le pays hôte. Il y a aussi ce que nous appelons la diplomatie économique, qui consiste à assister nos entreprises à développer leur stratégie internationale, en matière d'investissement ou de commerce extérieur. Cet aspect du travail se passe évidemment en concertation étroite avec les collègues des entités fédérées. Mais étant donné que seul le niveau fédéral est présent physiquement pour l'instant en Ukraine, notre rôle est de répondre à un nombre de questions concrètes des régions et des communes et de partager avec elles des informations recueillies sur le terrain.

QUELLES SONT LES DEMANDES ACTUELLES DES COMMUNES UKRAINIENNES ?

La motivation immédiate concerne des besoins très concrets, qui concernent la capacité des communes ukrainiennes à fournir leurs services de base aux citoyens. Elles sont en effet appelées à céder une partie de leur budget à l'effort de guerre et le contexte quotidien est donc très compliqué. Dans l'ouest du pays, par exemple, certaines communes ont vu un afflux important de personnes déplacées, ce qui rend difficile l'atteinte de leurs missions premières. Elles cherchent ainsi des partenariats avec des communes en Belgique, afin de compléter les outils ou les moyens avec lesquels elles peuvent continuer à gérer les affaires courantes.

IL S'AGIT AUSSI, TOUT SIMPLEMENT, DE CONSCIENTISER LES VILLES ET COMMUNES WALLONNES...

En effet, il s'agit aussi de faire passer un message aux citoyens ukrainiens, qu'ils sachent que les communes européennes, celles du monde libre, ne les ont pas abandonnés. Pas mal de communes belges ont déjà installé un jumelage avec des communes ukrainiennes : Bruxelles avec Kiyv, Mechelen avec Lviv, Edegem avec Novovolynsk, Merelbeke et Melle avec Kalush, Woluwé-Saint-Pierre avec Kotsiubynski... La Province du Hainaut est aussi en

coopération avec l'Oblast de Poltava, bien que cette coopération soit moins active pour l'instant vu le contexte. Et, en Wallonie, Malmedy est jumelée avec Zhovkva. Et donc, nous faisons désormais appel à d'autres villes et communes en Wallonie, afin qu'elles s'intéressent à l'avenir de l'Ukraine par des aides concrètes d'abord et, pourquoi pas, pour des jumelages à plus long terme.

COMMENT LES AIDES DIRECTES PEUVENT-ELLES SE CONCRÉTISER ?

La plupart des communes ukrainiennes ont dressé une liste de leurs besoins en matière de biens d'équipements. Il s'agit de bus pour les transports en commun ou de déneigeuses, ou encore des nacelles, par exemple... Tout ce qui peut aider à réparer les lignes électriques ou les routes, aussi. L'idée est de profiter, à prix modique, de matériel déjà amorti dans d'autres pays, et de se les procurer directement auprès des communes, au lieu de passer par des intermédiaires. Si certaines communes belges ont des générateurs électriques, ce sera aussi le bienvenu. Dans le cadre des jumelages, les écoles et les hôpitaux endommagés peuvent aussi profiter de l'aide pour réaliser des projets de rénovation jugés prioritaires, comme la construction d'abris lors d'attaques aériennes. Car, pour eux, les marges budgétaires sont devenues très réduites.





AU-DELÀ DE L'AIDE DIRECTE QUE PEUT APPORTER UNE COMMUNE À L'UKRAINE, QUE PERMETTRA LA CRÉATION D'UN VRAI JUMELAGE ? UNE CERTAINE PÉRENNITÉ, PEUT-ÊTRE ?

Oui, c'est le cas. Je peux comprendre que certaines communes soient réticentes à l'idée d'initier un jumelage, car cela demande parfois un processus décisionnel lourd, qui dépend aussi d'un certain consensus politique, avec tout ce que cela comporte en matière d'organisation, de structure ou de financement. Mais, dans une première approche, des actions de solidarité seraient déjà essentielles. Ce qui est important, c'est la flexibilité et l'efficacité de l'action qui peut être pérennisée ensuite via le jumelage. Une coopération ponctuelle peut mener à une coopération plus structurée, plus approfondie.

COMMENT LA POPULATION UKRAINIENNE, ACTUELLEMENT RÉFUGIÉE EN BELGIQUE, POURRAIT-ELLE UTILEMENT ÊTRE IMPLIQUÉE, SELON VOUS ?

Les familles réfugiées en Belgique gardent toujours un contact avec leur ville d'origine. Autour de ces liens, il peut se créer une action de solidarité ou quelque chose de plus structuré. Il s'agit souvent de liens spontanés, de rapports humains spécifiques,

qui s'axent sur un projet en particulier et qui vont constituer l'embryon d'une coopération plus élargie.

DANS QUELLE LANGUE EST-IL GÉNÉRALEMENT POSSIBLE DE COMMUNIQUER ?

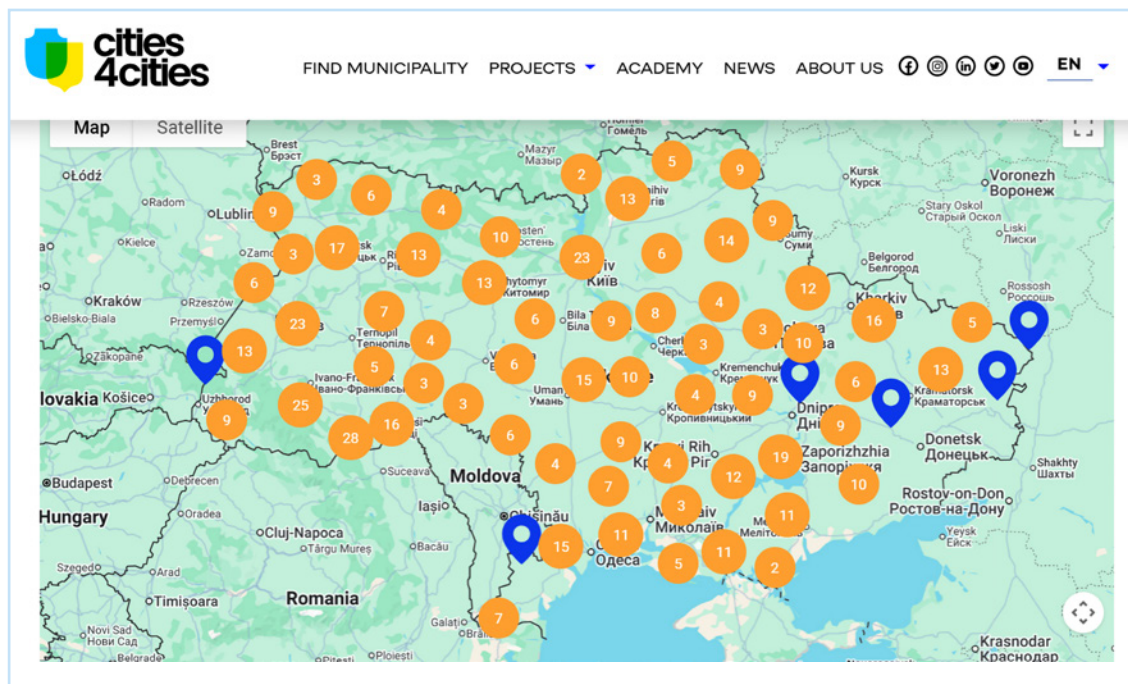
La langue qui est privilégiée, c'est l'anglais, bien évidemment. Mais, dans les municipalités ukrainiennes, certaines personnes sont en charge des relations internationales et parlent donc le français. En fait, la langue ne devrait pas être un obstacle.

TRÈS BIEN. COMMENT CELA DOIT-IL SE PASSER ? ON FAIT APPEL À L'AMBASSADE, OU À D'AUTRES ORGANISATIONS ?

Certaines associations sont spécialisées dans ce type de réseautage, mais l'ambassade peut, bien entendu, être le relais vers ces organisations. Je pense notamment à une ONG d'origine allemande, nommée *Cities4cities*, qui met en relation des municipalités ukrainiennes et d'autres municipalités du monde entier afin de bâtir des partenariats solides et de soutenir l'aspiration de l'Ukraine à l'adhésion européenne et au redressement du pays après la guerre. Ils ont notamment organisé un forum à Bruxelles en décembre dernier, auquel ont participé pas mal de municipalités belges. C'était déjà une belle première étape.

COMMENT LES VILLES ET COMMUNES PEUVENT-ELLES RÉALISER UN MATCHMAKING?

Grâce à plusieurs outils dédiés, comme les plateformes du Conseil des Communes et Régions d'Europe - CCRE (partnerships.ccre-cemr.org) et *Cities4Cities/United4Ukraine* (cities4cities.eu), qui permettent notamment aux collectivités de trouver un partenaire adéquat via une carte interactive.



Chaque profil y détaille les centres d'intérêt, la localisation et les besoins spécifiques des villes et communes, facilitant ainsi l'identification d'une correspondance pertinente. Ces outils soutiennent la recherche de partenariats adaptés, tout en rendant la démarche plus accessible, plus actionnable et nettement plus tangible.

QUEL SERAIT, EN CONCLUSION, VOTRE MESSAGE PRINCIPAL AUPRÈS DES COMMUNES WALLONNES ?

Tout d'abord, le message est de garder l'Ukraine sur les radars. C'est une question d'ordre humanitaire. La plupart des communes wallonnes ont accueilli des Ukrainiens en exil, ce qui constitue

déjà une manifestation de solidarité importante. En Ukraine, la population fait preuve d'une résilience à toute épreuve, mais il y a des limites à cela. C'est finalement une question de vie ou de mort. Et, en même temps, l'Ukraine doit se défendre et préparer son avenir, notamment en réussissant son entrée dans l'Union européenne. Pour les communes ukrainiennes, il est donc important de se familiariser avec la pratique européenne et ses standards. Cela ouvre à un éventail large d'échanges. Les jeunes, notamment, ont un intérêt très vif à échanger avec leurs amis belges quant au futur de leur pays. Et c'est notamment par le biais du jumelage que l'on va pouvoir forger des liens plus permanents.